



VILLE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE



PUBLIE LE **17 JAN. 2024**
N°2023-167

Conseil municipal REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS SEANCE DU 13 DECEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi, quinze novembre à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal de la Mairie de Champigny-sur-Marne convoqué le jeudi sept décembre s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de M. Laurent JEANNE, Maire en exercice.

OBJET DE LA DELIBERATION

Création d'un poste de responsable des équipes opérationnelles à temps complet au sein du service « Police Municipale et Surveillance de la Voie Publique »

Rapporteur : M. BARON

Direction : Direction générale adjointe

Service : Service des assemblées et affaires juridiques

Présent(e)s :

M. JEANNE, **Maire**.

Mme THIROUX, M. DUVAUDIER, Mme AMAR, M. LATRONCHE, Mme MUSSOTTE-GUEDJ, M. CHATAUD, Mme ARRON, M. DUBUS, M. GOUPIL, Mme SAUSSEREAU, M. AKKOUCHE, M. BASTIN, Mme BERTRAND, M. NGANDE, Mme BENAHMED, M. PICOT, **adjointes et adjoints au Maire**, M. VIGUIE, M. GAUDIERE, M. LHOSTE **conseillers municipaux délégués**

Mme DUVERGER, Mme PARLOUAR, Mme BENOLIEL, M. SLIMOVICI, Mme DE OLIVEIRA, M. BARON, Mme THEOPHILE, Mme CAPORAL, M. FAUTRE, M. LURIER, M. MAILLER, M. SY, Mme MASMOUDI, M. TITOV, Mme KEITA-GASSAMA, M. PESSOA GRIJO, M. SUDRE, M. FORHAN, Mme CIPRIANO **conseillères municipales et conseillers municipaux**

Absent(e)s et/ou excusé(e)s :

Mme ABCHICHE (donne procuration à M. CHATAUD), Mme CARPE (donne procuration à Mme BENAHMED), M. BOULAY (donne procuration à Mme THIROUX), Mme BENOLIEL (donne procuration à Mme PARLOUAR), Mme SAILLAND, Mme DEGAGER-PHALANCHERE (donne procuration à M. PICOT), Mme DONATIEN (donne procuration à Mme SAUSSEREAU), M. RIBEIRO (donne procuration à M. GOUPIL), Mme NGANDE (donne procuration à Mme THEOPHILE), M. SOLARO, Mme ADOMO

Secrétaire de séance : M. LATRONCHE

Nombre de membres en exercice : 49

Nombre de membres présent(e)s : 37

Nombre de procurations : 8

Nombre de votant(e)s : 46

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou son affichage ou sa notification aux intéressés ainsi qu'à sa transmission au représentant de l'état. La juridiction administrative territorialement compétente peut être saisie par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr

Direction des Ressources Humaines
Service Emploi, compétences et parcours professionnels
Pôle Recrutement – Leila BOUACID
Séance du Conseil municipal du 13 décembre 2023

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales;

Vu le Code de la Fonction Publique, notamment ses articles L 313-1 et suivants ;

Vu le tableau des effectifs de la Commune de Champigny-sur-Marne, annexé au budget primitif 2023, adopté par délibération n°2023-003 du 25 janvier 2023 ;

Vu l'avis de la 1^{ère} commission : Finances – Affaires générales - Marchés et Achats Publics - Personnel Communal – Formation du personnel – Handicap – Nouvelles technologies, émis lors de sa séance en date du 5 décembre 2023;

Considérant ce qui suit :

Depuis 2020, la municipalité de Champigny-sur-Marne a lancé une nouvelle politique de prévention et de sécurité ambitieuse et cohérente. Pour répondre aux besoins de sécurité des habitants, et apporter une présence complémentaire au commissariat, la municipalité souhaite créer une police de proximité efficace au service des campinois.

C'est donc dans ce sens qu'il y a nécessité à créer un poste de responsable des équipes opérationnelles au sein du service « Police Municipale et Surveillance de la Voie Publique ».

après en avoir délibéré, à la majorité

37 votes pour dont 8 procurations (Mme ABCHICHE, Mme CARPE, M. BOULAY, Mme BENOLIEL, Mme DEGAGER-PHALANCHERE, Mme DONATIEN, M. RIBEIRO, Mme NGANDE)

8 votes contre, Mme CAPORAL, M. FAUTRE, Mme MASMOUDI, M. TITOV, Mme KEITA-GASSAMA, M. SUDRE M. MAILLER, M. SY

1 abstention, M. LURIER

ARTICLE 1 : **CREE** et **INSCRIT** au tableau des effectifs de la Commune de Champigny-sur-Marne l'emploi suivant :

- 1 poste de responsable des équipes opérationnelles à temps complet au sein du service « Police Municipale et Surveillance de la Voie Publique »

ARTICLE 2 : **PRECISE** la création, à compter du 1^{er} janvier 2024, d'un poste de responsable des équipes opérationnelles dans le cadre d'emplois des chefs de police municipale relevant de la catégorie B ou dans le cadre d'emplois des agents de police municipale au grade de brigadier-chef principal relevant de la catégorie C à temps complet pour exercer les missions ou fonctions suivantes :

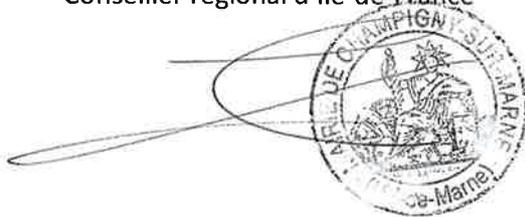
- Encadrer, sous la supervision et en relais du chef de service, les équipes opérationnelles de policiers municipaux, d'agents de surveillance de la voie publique et d'opérateurs du CSU ;
- Contribuer à la gestion administrative du service, en relation étroite avec le pôle administratif et sous l'autorité du chef de service ;

- Faciliter l'échange d'informations entre le service de la Police municipale et de la surveillance de la voie publique et les autres services/directions de la Ville ;
- Assister le chef de service dans la déclinaison, au sein du service, des objectifs et politiques municipales en matière de sécurité, de tranquillité publique et de prévention de la délinquance;
- Participer au lien avec les partenaires de la Ville en matière de sécurité et de prévention.

ARTICLE 3 : PRECISE que l'agent devra être titulaire d'un grade du cadre d'emplois des chefs de police municipale relevant de la catégorie B ou du grade de brigadier-chef principal appartenant au cadre d'emplois des agents de la police municipale relevant de la catégorie C. La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du cadre d'emplois des chefs de police municipale ou de la grille indiciaire du grade de brigadier-chef principal du cadre d'emplois des agents de police municipale et à la délibération fixant le régime indemnitaire correspondant.

ARTICLE 4 : DIT que la dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget de l'exercice en cours.

Monsieur Laurent JEANNE
Maire de Champigny-sur-Marne
Conseiller régional d'Ile-de-France



Le secrétaire de séance
Monsieur Patrice LATRONCHE
Conseiller municipal



Transmission en préfecture, le **17 JAN. 2024**

Publication, le **17 JAN. 2024**

Certifié exécutoire

Le Maire

